

# Commune de Favorney

## Compte rendu du conseil municipal.



Séance du 27 avril 2009 à 19h15.

Présents : Mmes Lætitia BOUVRAT , Séverine DESPREZ, Amélie GARRET, Denise RIGOULOT.

Mrs Claude ANTOINE Gérard BURNEY, Thierry DUBOIS, Daniel GEORGES, François GUEDIN, Philippe HUBACHER, François LAURENT, Patrick POIRSON, Jean-Charles REDOUTÉY et Christian RONJAT.

Secrétaire : Séverine DESPREZ.

### ORDRE DU JOUR :

- *Informations diverses.*
- *Communauté de Communes : Christian RONJAT.*
- *DPU.*
- *Vente terrain micro crèche à Communauté de Communes « La Saône Jolie »*
- *Participation financière pour un élève de Favorney inscrit au collège au titre de la formation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours.*
- *Ratio d'avancement promu / promouvable cadre d'emploi de rédacteur.*
- *Vote des subventions aux associations.*
- *Réflexion sur accueil élèves communes extérieures*
- *Organisation séminaire municipal de réflexion.*
- *Demande de réunion de la CLIS pour le CET.*
- *Questions diverses.*

### INFORMATIONS DIVERSES.

- M. le Maire rappelle aux membres du Conseil la commémoration du 8 mai 1945 qui se déroulera à 11h Place du Monument aux Morts avec le Corps des Sapeurs Pompiers « La Lanterne » et l'Harmonie de Favorney. L'allocution et le dépôt de gerbe seront suivis d'un vin d'honneur servi à la salle des fêtes. Toute la population y est conviée.

- Dans le cadre d'un échange franco-allemand ayant lieu au collège de Favorney du 13 au 23 mai 2009, des collégiens seront accueillis à la Mairie de Favorney lundi 18 mai dans l'après-midi.

- Ce dimanche 3 mai aura lieu une brocante dans le centre ancien de Favorney ; brocante organisée par le « judo club Favorney ». Ce dernier, qui fête ses 25 ans, organise aussi le 5<sup>ème</sup> tournoi de judo de Favorney les 30 et 31 mai 2009 au gymnase.

- M. le Maire informe les élus des modalités d'inscription à la Marche Populaire en direction de Favorney, organisée à l'occasion du Tournoi de Chevalerie par la Saône Jolie le dimanche 7 juin 2009. Deux formules sont proposées :

→ marche + entrée au tournoi + repas champêtre = 10 euros / personne ( boisson non comprise) ;

→ entrée au tournoi + repas champêtre = 13 euros / personne ( boisson non comprise).

Les inscriptions peuvent se faire à la Mairie de Favorney jusqu' au 25 mai.

L'entrée au tournoi ( sans repas) = 5 euros ( gratuit pour les moins de 12 ans) sera prise sur place ou auprès du service culturel de la Mairie de Port-sur-Saône ( 03 84 78 18 08 ).

- Le prochain conseil communautaire de la Saône Jolie aura lieu le mardi 5 mai 2009 à 18h30 à Favorney.

L'ensemble du Conseil approuve l'ajout de 3 points à l'ordre du jour : demande aide financière, demande salle par le collège, Ecole Départementale de Musique.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**

Après examen, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la maison à usage d'habitation propriété de madame GRANDJEAN Marie-Thérèse, située 10B, rue du général Rebillot, cadastrée La Ville section AB N° 0477 et 0130, sur une superficie totale de 161 m<sup>2</sup> au profit de monsieur CORDELIER Mickaël, domicilié 57 rue Xavier De Montepin à Vesoul ( 70000). Le montant de la vente s'élève à 75 000 euros.

M. François Laurent ne prend pas part au vote.

M. le Maire, ayant délégation, informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente des deux maisons à usage d'habitation et des 3 terrains propriétés de monsieur NOEL-MACHECOURT Eric et de HENRY Muriel , situés 4 et 2 rue Cuvier, Derriere les Murs, Les Montants et au bas de la voie de Purgerot cadastrés section AB N° 39-40 / 46 , section C N° 170 et section ZK N°44, au profit de madame HENRY Muriel, domiciliée 105 Grande Rue à Cousance ( 39190). Le montant de la vente s'élève à 100 000 euros.

### **VENTE TERRAIN MICRO CRECHE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA SAONE JOLIE ».**

Monsieur le Maire expose que pour la réalisation des travaux de construction de la future micro crèche, il y a lieu de céder une partie du terrain cadastré section AB N°663 à la Communauté de Communes « La Saône Jolie », maître d'ouvrage du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de céder pour l'euro symbolique ce terrain dont la surface sera déterminée ultérieurement avec le géomètre.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette transaction qui sera passée en l'étude de Me COURBON, notaire à Vauvillers, les frais de géomètre et notariés étant à la charge de la Communauté de Communes.

### **DEMANDES ACHAT TERRAIN.**

M. le Maire fait lecture d'un courrier de M. TISSERANT Marc, gérant de la SCI La Presle sollicitant l'acquisition d'un terrain appartenant au domaine public de la commune. Ce terrain, partie intégrante du parking du magasin SHOPI rue Volta est situé entre la chaussée de cette rue et la parcelle cadastrée section AB n°750.

Par ailleurs pour cette transaction M. TISSERANT, accepte le prix qui lui avait été proposé lors d'un précédent échange soit 7,00€ le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, dans la mesure où cela n'entrave pas la circulation publique, décide à l'unanimité de céder ce terrain au prix initialement fixé et constate sa désaffectation totale.

En conséquence, le Conseil Municipal prononce expressément le déclassement de ce terrain, autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et charge Me COURBON, notaire à Vauvillers de dresser l'acte de vente dont les frais ainsi que ceux du géomètre seront réglés par l'acquéreur.

Après examen, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas céder à M. Bazin, domicilié rue du 16 août 44 à Faverney, la parcelle de terrain cadastrée section ZL N° 11, située dans la zone « Les Chamployeurs ».

M. le Maire explique que suite à un coup de vent, la branche d'un noyer situé sur un terrain communal, à proximité de chez M. BOBILLIER a cassé, provoquant des dégâts à la clôture de celui-ci. A sa demande, après discussion, au titre du préjudice, M. BOBILLIER est autorisé à couper le noyer et à garder le bois. Il s'engage à réparer la clôture à n'engager aucun recours contre la commune.

### **PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN ELEVE DE FAVERNEY INSCRIT AU COLLEGE AU TITRE DE LA FORMATION AUX GESTES DE 1<sup>ER</sup> SECOURS.**

M. le Maire fait lecture d'un courrier de madame Chistine PERRIN, infirmière scolaire au collège Louis Pergaud de Favorney. Il s'agit d'une demande d'aide financière de 30 euros pour un collégien domicilié à Favorney souhaitant suivre la formation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours.

Après examen, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'octroyer l'aide souhaitée.

### **RATIO D'AVANCEMENT PROMU/ PROMOUVABLE CADRE D'EMPLOI DE REDACTEUR.**

Suite à l'article 49 modifié de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide, à l'unanimité, d'appliquer le ratio promu / promouvable pour le cadre d'emplois de rédacteur à 100 %.

### **VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Après examen des demandes reçues, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions comme suit :

- Amicale des donneurs de sang	200 euros	
- Coopérative scolaire :	3 000 euros	
- Club des fléchettes	400 euros	
- Lanterne Magique :	1 200 euros	
- FC La Lanterne :	1 800 euros	
- Amicale CPI La Lanterne :	300 euros	
- Tennis Club de Favorney :	300 euros	
- Pétanque Favorneyenne :	300 euros	
- UCIA :	900 euros	
- Judo Club de Favorney :	800 euros	
- Les Gavroches :	300 euros	} + rappel non perçu en 2008 : 695 €
- Ecran Mobile :	800 euros	
- De fil en Aiguille :	500 euros	
- Croqueurs de Pommes des 3 provinces :	150 euros	
- Amicale Laïque	6 000 euros	

Le montant total des subventions versées aux associations pour 2009 s'élève à 17 645 €.

### **REFLEXION SUR ACCUEIL ELEVES COMMUNES EXTERIEURES.**

M. le Maire fait état d'une récente réunion avec monsieur DAVOT de la F.O.L. . Force est de constater une augmentation des demandes d'intégration dans le RPI d'élèves de communes extérieures. Ceci implique des dépenses supplémentaires qui sont réparties entre les 4 communes du RPI. Face à cette augmentation croissante des demandes, une réflexion est en cours afin de les gérer au mieux cette situation.

### **ORGANISATION SEMINAIRE MUNICIPAL DE REFLEXION.**

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent de participer à un séminaire municipal afin de faire le point sur cette 1<sup>ère</sup> année de travail commun et afin d'aborder des projets tels que le plan de gestion des bois, l'affermage de l'eau, le PLU, l'animation du village, le RPI... La date du 5 septembre est retenue.

### **DEMANDE AIDE FINANCIERE.**

M. le Maire fait lecture d'un courrier de Melle GATTO, professeur d'EPS au lycée Edouard Belin de Vesoul. Il s'agit d'une demande d'aide financière de 50 euros pour un lycéen domicilié à Favorney sélectionné pour la biennale nationale de danse UNSS qui se déroulera les 8,9 et 10 mai prochains à Périgueux.

Après discussion, les membres du Conseil décident de répondre positivement à cette requête.

### **DEMANDE SALLE PAR LE COLLEGE.**

M. le Maire informe les élus d'une requête des professeurs d'EPS du collège de Favorney : ils souhaiteraient une salle pour dispenser des cours de danse et d'aérobic. Après examen, le Conseil Municipal décide de leur proposer l'accès à la salle des mariages, sous réserve de sa disponibilité et du nombre d'élèves prévus.

### **ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE.**

Suivant la délibération du Comité syndical en date du 16 mars 2009 concernant les tarifs des élèves de l'année scolaire 2009-2010, la prise en charge des élèves adultes est laissée à l'appréciation de chaque collectivité.

En ce sens, le conseil municipal décide de prendre en charge les adultes résidents ou non résidents, inscrits à l'école départementale de musique uniquement s'ils participent régulièrement à une pratique instrumentale collective au sein de l'HARMONIE DE FAVERNEY.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

- M. le Maire fait lecture d'un courrier de Mme DUBOIS Béatrice, domiciliée Chemin des Gouty. Elle souhaite obtenir un dégrèvement sur sa facture d'eau suite à une rupture de canalisation après compteur. Ce problème de dégrèvement a été traité par délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2008 avec une formule de calcul adaptée à cette situation. Elle servira de base de facturation à la SAUR, gestionnaire du service eau.

- M. le Maire fait part aux élus de plaintes qui lui ont été adressées concernant les désagréments causés par un trop grand nombre de chats errants dans certains quartiers.

- Malgré les places réservées à cet effet, des problèmes de stationnement persistent rue Leclerc ( non respect des 20 minutes de stationnement réglementaires pour faciliter l'accès aux commerces). Afin de faire face à ce problème, les personnes concernées se verront rappeler par courrier la réglementation en vigueur

